

## DELIBERATION DD2022\_145

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	46
Votants	63
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 décembre 2022

**LE 8 décembre 2022**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### MANDAT SPÉCIAL À MONSIEUR PROTANO POUR SA PARTICIPATION AU CONGRÈS DES MAIRES AU TITRE DU GRAND PÉRIGUEUX

#### PRESENTS :

M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. CADET, M. NOYER, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. COLBAC, M. CURNIL, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, Mme SALOMON, Mme SARLANDE, M. BARROUX, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET  
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY  
M. MALLETT donne pouvoir à M. NOYER  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. LAGUIONIE donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. BUFFIERE  
M. DELCROS donne pouvoir à M. ROLLAND  
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. AMELIN  
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE  
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS

## MANDAT SPÉCIAL À MONSIEUR PROTANO POUR SA PARTICIPATION AU TITRE DU GRAND PÉRIGUEUX

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant qu'**en matière de frais de représentation et de déplacements, à l'exception des frais engagés au titre de la formation des élus, la réglementation ne prévoit aucune forme ni aucun dispositif de remboursement, hors attribution d'un mandat spécial accordé par délibération du Conseil Communautaire.

**Que** les sénateurs de la Dordogne ont invité la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux à participer au 104ème congrès des Maires le mercredi 23 novembre 2022 à Paris au Sénat.

**Que** monsieur Pascal Protano, Vice-Président en charge de la Cohésion Territoriale & Ruralité doit participer à cette assemblée pour représenter le Président et à ce titre doit bénéficier du remboursement de ses frais de déplacement.

**Que** les frais de déplacement sont pris en charge, les frais de restauration le cas échéant à hauteur de 17,25€ et les frais d'hébergement dans la limite de 110,00€ la nuitée.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de donner mandat spécial à Pascal Protano, Vice-Président en charge de la Cohésion Territoriale & Ruralité à participer au 104ème Congrès des Maires à Paris au Sénat.
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 21/12/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 21/12/2022	Périgueux, le 21/12/2022
	Le Président, Jacques AUZOU